

Mise à jour du protocole sanitaire à partir du 3 janvier 2022 dans les écoles

Cas d'un enfant positif de moins de 12 ans quel que soit son schéma vaccinal :

-test PCR ou antigénique (laboratoire, pharmacie ou infirmière) positif : prévenir l'école de suite, de préférence par **sms** en utilisant mon numéro personnel (Mme Dietz **0624882004**)

→ l'enfant doit rester isolé pendant **7 jours** (à noter que si au 5ème jours il n'y a plus de symptômes depuis 48 h, l'enfant peut refaire un test antigénique ou PCR et revenir en classe s'il est négatif).

Cas d'un enfant cas-contact dans le cadre de l'école

- si un enfant de la classe est testé positif et qu'il a été présent en classe les dernières 48h , tous les élèves de la classe doivent se faire tester . Ils reviennent en classe avec un résultat négatif qui vous sera remis ou envoyé (à nous transmettre en copie valant attestation).
- Un tableau de suivi vous sera remis pour attester de la réalisation de deux autotests à J+2 et J+4 . Ces tests seront à réaliser avant de venir en classe le matin et la fiche signée vaudra attestation sur l'honneur de votre part . Ces autotests devraient vous être délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du test 1 réalisé .

A NOTER :

- si votre enfant a été positif au Covid depuis moins de 2 mois , il n'est pas soumis aux tests et peut continuer à aller en classe en produisant une attestation écrite de votre part avec si possible la copie du test positif daté .
- Si vous refusez de suivre la procédure de test, votre enfant restera à domicile pendant 7 jours.

Cas des enfants cas-contacts lors d'activité sportives, extra-scolaire, familiale **ou vivant avec une personne positive**

- la même procédure s'applique , test antigénique ou PCR négatif : retour en classe et réalisation de 2 autotests à J+2 et J+4. Il n'y a plus d'éviction scolaire si les tests sont négatifs .

Quelques précisions :

- Si vous devez faire tester votre enfant et que vous recevez un résultat négatif, il pourra revenir en classe soit à 8h soit à 13h15 l'après-midi . Avec la multiplication des cas , nous ne pourrions pas gérer des retours successifs sur les horaires de classe.
- Une classe ne ferme plus automatiquement si 3 cas positifs sont déclarés comme auparavant. Ce sera L'ARS qui prendra la décision et nous vous informerons dès que nous la saurons.
- Les enfants absents car positifs ou cas contacts refusant de se faire tester seront soumis à l'organisation de travail habituelle en cas d'absence pour maladie . Ce qui a été fait en classe leur sera remis et il conviendra de rattraper le travail à la maison .
- Le distanciel sera activé uniquement dans le cas où une classe sera fermée sur décision de l'ARS .
- Il est possible/ prévisible/probable que des enseignants soient positifs également . Il est difficile de savoir dans ce cas si un remplaçant sera disponible (c'est même peu probable). Vous serez dans ce cas prévenu le plus rapidement possible, votre enfant ne pourra pas être accueilli à l'école car il est interdit de mettre des élèves dans une autre classe. Si un remplaçant était disponible et viendrait , nous vous avertirons de suite pour que les élèves reviennent l'après-midi même.
- Je vous serai reconnaissante de bien vouloir comprendre qu'en cas d'absence pour maladie d'un enseignant qui ne serait pas remplacé, il n'y aura pas de cours à distance ni autre, il a droit de se soigner . Nous vous assurons que tout sera mis en œuvre pour rattraper rapidement dès notre retour en classe .
- Pour les enfants de soignants qui verraient leur classe fermée ou leur enseignant absent, des pôles d'accueil sont en train d'être organisés dans des écoles désignées. Je vous en informerai dès confirmation.

Les semaines à venir risquent d'être chahutées ... Tenons bon ensemble pour faire au mieux !